

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
Du lundi 25 février 2019
20 heures 30

Date de la convocation : 19 février 2019

Date d'affichage : 19 février 2019

Etaient présents :

M. X. MADELAINE Le Maire, M. P. BOSSEBOEUF, M. JC. BUTEAU, Mme H.BANDZWOLEK, Mme I. LIEGARD, , Mme K. LEPETIT, Mme C. LECHARPENTIER, Mme M.C.GEERTS et Mme B.NUYTEN formant la majorité des membres en exercice.

Absents :

M. S. DESNOS donne pouvoir à M. X. MADELAINE

Mme B.FABRE donne pouvoir à M. JC. BUTEAU

M. TANTALIN

M. L. PARDOEN donne pouvoir à M. P. BOSSEBOEUF

M. F. LAMOTTE donne pouvoir à Mme H.BANDZWOLEK

M. B. LEDRU donne pouvoir à Mme B.NUYTEN

Mme Isabelle LIEGARD est élue secrétaire.

Retrait à l'ordre du jour

Monsieur le Maire informe le conseil que le point concernant la mise à jour du tableau des commissions communales et retiré de l'ordre du jour ainsi que celui concernant les représentants au Conseil d'école.

Informations du Maire

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'un diagnostic concernant le chauffage de la maison médicale est en cours car les praticiens ont signalé à plusieurs reprises des températures trop basses dans certaines parties du bâtiment, ce qui n'est pas compatible avec leurs activités et le confort des patients.

Délibérations :

2019/07 Travaux sur la RD 514 – marché avec l'entreprise Eurovia

Monsieur le Maire rappelle au conseil les termes de la délibération 2018/73 par laquelle il l'a autorisé à signer une convention avec le département du Calvados afin de réaliser des travaux de voirie sur la Rd 514 au Hameau de l'Ecarde : Cette convention a pour but de définir les modalités de réalisation et d'entretien ainsi que la répartition du financement des travaux d'aménagement de la route départementale 514 sur une longueur d'environ 560 mètres au hameau de l'Ecarde et notamment : La définition des travaux à réaliser, la répartition de la maîtrise d'ouvrage et de la maîtrise d'œuvre entre la Commune et le Département, la répartition des financements et la constitution d'un groupement de commande.

Suite à l'appel d'offre réalisé conjointement et après ouverture des plis, l'entreprise retenue avec l'offre économiquement la plus avantageuse est l'entreprise EUROVIA pour un montant de 127 689,90 € HT pour la tranche ferme et 35 738,80 € HT pour la tranche conditionnelle soit un montant total de 163 428,70 € HT (196 114,44 € TTC)

Dans l'attente du vote du budget et de l'inscription des crédits, il convient que le Conseil l'autorise à signer le marché.

Le conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité

- autorise Monsieur le Maire à signer le marché de travaux avec l'entreprise EUROVIA pour un montant de 163 428,70 € HT soit 196 144,44 € TTC.
- dit que les crédits seront inscrits au budget 2019

VOTANTS	POUR	CONTRE	ABSTENTIONS
14	14	0	0

Proposition adoptée à l'unanimité

2019/08 – Demande de subvention au titre des amendes de police - travaux sur la RD514 phase 2

Monsieur le Maire explique que la commune d'Amfreville va programmer en 2019, avec le concours du Conseil Départemental, l'aménagement de la route départementale 514 au niveau de la traverse du Hameau de l'Ecarde.

Considérant que les études préparatoires ont montré la nécessité de réaliser des travaux complémentaires de sécurité avec :

- L'allongement de 250m de la zone sécurisée avec mise en place de borduration
- La sécurisation des accès riverains

Le coût de ces travaux complémentaires s'élève à 64 994,80 € HT. Le Département peut verser une subvention au titre des amendes de police se montant à 40 % des travaux plafonnés à 60 000 € soit une subvention de 24 000 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Autorise le Maire à solliciter une subvention au titre des amendes de police pour 2019 pour la phase 2 de la sécurisation de la RD 514 au hameau de l'Ecarde pour un montant de 24 000 €.

VOTANTS	POUR	CONTRE	ABSTENTIONS
14	14	0	0

2019/09 – Projet d'aménagement de la place du souvenir

Monsieur le Maire rappelle au Conseil que celui-ci l'a autorisé à réaliser les études de travaux de rénovation du monument aux morts, situé sur « Le Plain ». Cette étude a été confiée au créateur/paysagiste PHB. Il est rappelé qu'à cette occasion, l'association « Les Héros de la Seconde Guerre Mondiale » va offrir un buste en bronze représentant le Commandant Philippe Kieffer.

Le projet, issu d'une réflexion menée avec le paysagiste, est présenté au conseil municipal.

Le réaménagement doit être achevé pour le 75^{ème} anniversaire de la Libération voire pour le 8 mai prochain puisque la commune d'Amfreville y accueillera la cérémonie commémorative du secteur.

Parallèlement, il a été confié au paysagiste, la mission d'effectuer la procédure de consultation auprès de trois entreprises.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- Adopte le projet d'aménagement proposé et réalisé par la société PHB pour un montant estimé à hauteur de 25 000€
- Dit que les crédits seront inscrits au budget 2019

VOTANTS	POUR	CONTRE	ABSTENTIONS
14	14	0	0

2019/10 – Achat d'une parcelle de terrain cadastre AE007

Par courrier en date du 8 novembre 2018, monsieur GAILLARD domicilié au 12 rue du Gable Harel a proposé à la Commune d'Amfreville, la cession, à l'euro symbolique, de la parcelle cadastre AE007 située entre sa propriété et la voirie Communale n°9, parcelle d'une contenance de 178 m². Cette parcelle présente un intérêt pour la Commune dans le cas où elle souhaiterait élargir la voirie communale à cet endroit.

Le conseil municipal après en avoir délibéré,

- approuve l'acquisition d'une parcelle de 178 m² cadastrés AE007 d'une contenance de 178 m² à l'euro symbolique
- dit que les crédits seront inscrit au budget 2019,
- donne pouvoir à Monsieur le Maire pour effectuer toutes les démarches nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

VOTANTS	POUR	CONTRE	ABSTENTIONS
14	14	0	0

2019/11 – Achat de livres par la commune**Exposé**

La maison d'édition « les cahiers du temps » située à Cabourg va éditer le livre de Xavier MADELAINE sur « le mariage civil de 1792 à nos jours » Cette maison d'édition propose à la commune de faire l'acquisition de 200 exemplaires pour un montant de 3791,47 € HT soit 4 000 € TTC.

Considérant que ce livre présente un intérêt puisque l'ouvrage pourra être remis comme cadeau lors des mariages, pacs, célébrés dans la Commune,

Considérant que le livre écrit par Rémy et Gillonne DESQUESNES en 2000 sur la Commune d'Amfreville, offert jusqu'à présent aux mariés est épuisé et qu'aucun retraitage n'est envisagé,

Considérant que ce livre peut aussi être offert pour d'autres cérémonies officielles (villes jumelées, accueil de nouveaux amfrevillais, ...)

Considérant que l'association « les amis de la bibliothèque » s'est portée partenaire dans l'opération de souscription lancée par l'éditeur,

Considérant que la régie municipale permet la vente d'ouvrages,

Il est proposé au conseil l'achat de 200 exemplaires de livres dont certains seront vendus par la mairie aux personnes intéressées dans le cadre de la régie communale.

Monsieur le maire se retire durant la délibération du Conseil, étant l'auteur du livre,

Après en avoir délibéré :

Le Conseil municipal :

- Autorise le maire à acquérir 200 exemplaires du livres au prix de 3791,47 € HT

VOTANTS	POUR	CONTRE	ABSTENTIONS
12	12	0	0

2019/12 – Achat de livres par la commune

Exposé

Monsieur Léopold TILMANT, citoyen belge a édité un livre intitulé « Hommage aux troupes alliées en Normandie » aux éditions « Le livre en papier ». Un des chapitres est consacré à la période de la libération de la commune d'Amfreville. Monsieur TILMANT propose à la commune l'acquisition de 20 exemplaires de son ouvrage au prix de 20 €

Considérant que ce livre présente un intérêt historique lié au devoir de mémoire

Considérant que la régie communale permet la vente d'ouvrages

Le conseil est invité à se prononcer sur la proposition de M. TILMANT.

Après en avoir délibéré :

Le Conseil municipal :

- Autorise le maire à acquérir 20 exemplaires du livre au prix unitaire de 20 €

VOTANTS	POUR	CONTRE	ABSTENTIONS
14	14	0	0

2019/13 – Autorisation de signer la convention avec le CMAIC

Les missions de santé au travail sont assurées depuis plusieurs années par le CMAIC (Centre médical Artisanal et Interprofessionnel du Calvados). Cet organisme assure le suivi médical des salariés de la Commune comme prévu par le Code du travail et les statuts. Cette association a pour mission d'éviter toute altération de la santé des travailleurs du fait de leur travail. Elle conduit les actions de préventions nécessaires et assure les visites médicales obligatoires.

La précédente convention étant arrivée à son terme, le service rendu étant satisfaisant il convient donc de la renouveler pour une durée d'un an renouvelable par tacite reconduction dans la limite de 4 ans.

Le conseil municipal après en avoir délibéré,

- Autorise le Maire à signer la convention avec le CMAIC pour le suivi de la santé au travail des employés communaux (permanents et non permanents)

VOTANTS	POUR	CONTRE	ABSTENTIONS
14	14	0	0

2019/14 – Désignation des représentants à l'Office de Tourisme de NCPA (mise à jour)

Par délibération n° 2014/65, et par suite du renouvellement du Conseil Municipal, monsieur Philippe BOSSEBOEUF avait été désigné comme délégué titulaire à l'office de tourisme de Cabalor puis NCPA. Il convient de mettre à jour le titulaire puisque c'est Madame FABRE qui se rend aux conseils d'administration de l'office de tourisme.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré retient la candidature de :

- ♦ Bernadette FABRE titulaire
- ♦ Xavier MADELAINE suppléant

VOTANTS	POUR	CONTRE	ABSTENTIONS
14	14	0	0

Monsieur le Maire propose de délibérer sur le point suivant à huis clos du fait du caractère sensible de la question et des risques en matière de concurrence commerciale.

VOTANTS	POUR	CONTRE	ABSTENTIONS
14	14	0	0

Le conseil municipal se prononce à l'unanimité pour le vote à huis clos. Le public est invité à quitter la salle du Conseil.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h30

Délibération 2019/07 travaux sur la RD514 - marché avec l'entreprise EUROVIA
Délibération 2019/08 Demande de subvention au titre des amendes de police - travaux sur la RD 514 phase 2
Délibération 2019/09 Projet d'aménagement de la place du souvenir
Délibération 2019/10 Achat d'une parcelle de terrain cadastrée AE0007
Délibération 2019/11 Achat de livres par la commune
Délibération 2019/12 Achat de livres par la commune
Délibération 2019/13 Convention CMAIC
Délibération 2019/14 Représentant à l'office de tourisme NCPA- mise à jour
Délibération 2019/15 devenir bail commercial

Liste des membres présents

	Signature
Monsieur MADELAINE Xavier	
Monsieur BOSSEBOEUF Philippe	
Monsieur BUTEAU Jean-Claude	
Madame BANDZWOLEK Hélène	
Madame LECHARPENTIER Christelle	
Madame LIEGARD Isabelle	
Madame LE PETIT Karine	
Madame GEERTS Marie-Christine	
Madame NUYTEN Brigitte	